

Edito

Nous avons tous reçu la nouvelle opération de communication de notre ministre : le « pacte de carrière », document rédigé avec le plus grand cynisme.

Evolution de la rémunération ?

La mise en avant de l'augmentation de rémunération des nouveaux enseignants oublie de signaler que les nouveaux stagiaires sont recrutés également avec un niveau d'étude supérieur à leurs prédécesseurs.

Et comment passer sous silence l'annonce de juin dernier du gel des salaires des fonctionnaires pour les années à venir !

Et comment taire également l'augmentation de cotisation acté par la réforme des retraites qui, à terme, sera de l'ordre d'une journée de salaire mensuel ?

Un suivi plus régulier et plus systématique des parcours tout au long de la carrière ?

Ce sont les enseignants de STI qui sont les premiers à en faire les frais. On nous parle d'accompagnement individualisé, de désir de mobilité. Il est surtout question, en réalité, de remettre en cause les spécialités de chacun, voire d'inciter à quitter l'Education Nationale.

Cela apparaît dès à présent davantage comme un outil de « gestion des ressources humaines » au service de l'administration pour accompagner les suppressions de postes qu'une aide pour les collègues en difficulté !

Le droit individuel à la formation (DIF) ?

Il se met en place sous les meilleurs augures : la formation continue moribonde depuis plusieurs années va toucher le fond dans l'académie cette année avec le « gel » de bon nombre de formations faute d'argent !

Et si certains osent s'en offusquer, ils reçoivent en réponse un courrier d'intimidation pour les faire taire. De plus le DIF ne viendrait pas en complément de la formation mais viendrait s'y substituer, sur les mêmes crédits en forte diminution.

Le souci de notre santé et bien être au travail ?

Les stagiaires apprécieront, eux qui font cette année une entrée dans le métier de la pire des manières, eux qui dès les premiers mois se retrouvent débordés de travail au bord de la rupture nerveuse et physique. Quel a été le souci de l'administration pour eux, sinon de rentabiliser au maximum cette main d'œuvre fraîche ?

Demandez également aux TZR devant intervenir sur plusieurs villes, plusieurs départements et aux collègues nommés sur deux ou trois établissements situés à plusieurs dizaines de kilomètres les uns des autres ce qu'ils en pensent !

C'est un métier difficile reconnaît notre ministre du moment que ça ne coûte pas grand-chose : l'âge de départ en retraite repoussé ? Vous aurez un bilan de santé à 50 ans, et après ? Certainement pas une reconnaissance de la pénibilité du métier ...

Une réflexion sur l'évaluation ?

On nous promet d'engager une large démarche en concertation avec tous les acteurs concernés ... Les organisations syndicales en feront-elles parties ?

Cela ne se résumera-t-il pas encore une fois à une pression supplémentaire exercée sur les personnels afin de mieux les contrôler et de casser toute velléité de contestation collective de la politique menée ?

Un pacte sous-entend un accord et une confiance entre les deux parties. Pour les fonctionnaires de l'Education Nationale, il y a comme un manque d'enthousiasme à l'adhésion à ce pacte...

Au quotidien depuis plusieurs années, nous vivons la dégradation de nos conditions de travail et savons que les véritables objectifs sont la réduction du nombre d'emplois publics. D'ailleurs nous ne sommes plus les seuls à le dire : le rapport des inspecteurs généraux, remis au ministre au mois de juillet, et les récentes déclarations du Syndicat des Inspecteurs d'Académie vont dans le même sens.

L'an prochain encore, les suppressions de postes se poursuivront massivement : 16 000 encore dans l'Education !

Pour nous, il n'est donc pas question de pacte mais plutôt de résistance !

Olivier Provost, secrétariat départemental SNES-FSU 89

Sommaire :

Page 1 : éditio

Page 2 et 3 : réforme des retraites

Page 3 : repas RESF

Pages 4 et 5 : réforme du lycée, réforme STI

Page 6 : le collège

Page 7 : budget 2011

Page 8 : Stagiaires, formation continue

Appel à don

Si les dernières semaines ont mobilisé les énergies et le temps de beaucoup d'entre nous pour lutter contre la réforme des retraites, cela a aussi coûté beaucoup financièrement aux organisations syndicales.

La FSU a loué un camion et une sono pour animer chaque manifestation auxerroise, soit un coût de 2500 euros. Cela représente un trou important pour les finances syndicales qui ne sont pas énormes.

Nous demandons donc à ceux qui le peuvent de faire un don à la FSU départementale afin de renflouer les caisses :

**FSU 89, 2 avenue Courbet,
89000 Auxerre**



Pour nous contacter :

snes89@dijon.snes.edu

SNES-FSU 89,
185 rue Campenon,
89700 TONNERRE

03 86 55 26 23

RETRAITES : UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE !

7 septembre, 23 septembre, 02 octobre, 12 octobre, 16 octobre, 19 octobre, 28 octobre, 06 novembre ! Lors de chacune de ces journées, ce sont plusieurs milliers de personnes qui ont défilé sans relâche contre le projet de loi de « réforme » des retraites dans notre département, plusieurs millions au niveau national. Et n'oublions pas que 70 % des français affirmaient soutenir ces mobilisations indiquant ainsi que ce projet de loi était injuste et brutal.

Le Président et le gouvernement ont choisi pour toute réponse le mépris allant jusqu'à promulguer la loi une nuit à la va-vite comme des voleurs !

Mais la réalité sociale demeure. Cette loi reste inacceptable !

La FSU continuera de demander son abrogation et l'ouverture d'un grand débat public et de réelles négociations. Nous maintenons que le problème n'est pas simplement démographique comme l'a martelé le gouvernement mais qu'il s'agit avant tout d'un choix de société et qu'il faudra bien un jour poser le problème de la répartition des richesses dans notre pays.

Témoignages de cette mobilisation dans notre département :

Le Lycée Pierre Larousse de Toucy vent debout contre la réforme des retraites.

Au cœur de la Puisaye aussi la mobilisation sociale contre la réforme des retraites a battu son plein ! La Cité scolaire Pierre Larousse a connu une mobilisation inédite, tant au niveau des élèves que des enseignants.

Petit historique du mouvement.

• Dès le mercredi 13 octobre, les Lycéens se sont mobilisés de leur propre initiative, entrant dans un mouvement de grève qui allait durer jusqu'aux vacances scolaires, c'est-à-dire 9 jours pleins ! Durant ces 9 jours, de 70 à 250 élèves, selon les jours, sur les 400 que compte le Lycée, ont construit une mobilisation à la fois pugnace et réfléchie : ils ont manifesté quotidiennement dans les rues de Toucy, opérant barrages filtrants de routes avec distributions de tracts et de discussions avec des automobilistes comme avec la population dans les différents commerces de la ville ; ils ont affrété des bus pour participer aux mouvements nationaux de manifestation du samedi 16 octobre et du mardi 19 octobre à Auxerre, après avoir participé activement à l'Assemblée Générale interprofessionnelle du mardi 19 octobre à Toucy ; ils ont bloqué le lycée jeudi 21 octobre pour continuer d'expliquer à leurs camarades les raisons de leur mobilisation ; enfin ils ont été en contact régulier avec la presse locale, à qui ils ont envoyé un article accompagné de photos et de dessins.



• Cette mobilisation a trouvé écho chez les enseignants et les autres personnels de la Cité scolaire, ainsi que chez des parents d'élèves. A la suite d'une AG le lundi 18 octobre, les personnels enseignants ont décidé d'entrer en grève reconductible tournante jusqu'aux vacances. 5 jours de grève, au cours desquels près de 40 enseignants se sont alternativement mobilisés : c'était du jamais vu à Toucy ! Même les plus sceptiques ou les plus critiques se sont mis à y croire et à entrer dans un mouvement qui partout en France prenait de l'ampleur. Chaque jour, il nous a fallu répondre aux pressions faites aux élèves grévistes, venues du Rectorat et relayées par l'administration. Aucune sanction n'a finalement été prise.

Le collège de Tonnerre a reconduit le mouvement

Face à l'attaque que représente cette fausse réforme des retraites, 30% des collègues du collège de Tonnerre se sont mis en grève reconductible la semaine du 11 octobre 2010, relayés par des enseignants du lycée la semaine suivante pour faire le lien avec la journée nationale du 19 octobre.

Avec la forte mobilisation du 23 septembre et du 12 octobre, nous espérions être rejoints par le plus grand nombre. Nous avons profité de ces journées pour soutenir et encadrer le mouvement des lycéens de Tonnerre qui bloquaient leur lycée et pour diffuser des tracts et tenir des assemblées interprofessionnelles.

Nous sommes aussi passés dans les collèges de Chablis, Saint Florentin, Ancy le Franc et Noyers afin de mobiliser les collègues. Nous avons alors appris par les collègues de Noyers que le député Jean-Marie Rolland venait le vendredi 15 octobre dans leur établissement. Nous nous y sommes alors aussi invités en passant par le parking pour lui « décorer » sa voiture et dresser une petite barricade afin de l'interpeller à sa sortie au bruit de nos casseroles. La discussion n'a pas mené bien loin, il a refusé de se prononcer sur le scandale de la retraite des députés, arguant qu'il n'avait qu'une toute petite retraite de médecin et pour le cas de la retraite des femmes, il n'a fait que constater que la réforme n'était pas plus injuste que le système actuel d'emploi des femmes : en gros mesdames, vous vous faites déjà avoir dans la vie active, on ne va quand même pas faire une réforme qui essaie de gommer ces inégalités !!!

Devant une telle mauvaise foi de nos élus régionaux et nationaux, nous aurions aimé être rejoints par le plus grand nombre pour faire plier le gouvernement.

Force est de constater que tel n'a pas été le cas. Chacun avait ses raisons et de nombreux collègues restent amers de l'échec de 2003 et n'ont pas voulu se relancer dans un mouvement d'ampleur.

Reste à savoir quel moyen il nous reste maintenant pour lutter contre tous les attaques que nous prépare encore ce gouvernement !

Mathilde Pédrot

RETRAITES : UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE !

Bilan du mouvement.

La réforme des retraites est passée. L'heure est-elle à l'a-mertume et à la désillusion ? Va-t-on aboutir chez les ensei-gnants au « syndrome 2003 » : une forme de fatalisme qui succède à la plus intense implication ? Le conflit social de 2003 fait désormais jurisprudence pour le gouvernement : il a tout intérêt à ne *jamais* plus céder, si son autisme et son intransigeance finissent par convaincre de la vanité de toute contestation. A-t-il gagné sur ce point ?

• La réforme des retraites est passée. Mais pour une grande partie de la population, à commencer par tous les élèves de Toucy qui se sont mobilisés, ce n'est pas ou cela ne doit pas être lu d'abord comme une défaite. Plutôt comme un signal clair : le gouvernement ne défend pas les intérêts de la popu-lation, il agit même *contre* elle et pour le seul profit d'une logique néo-libérale destructrice de toute justice sociale. Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012, cette mobilisation aura donc été tout sauf vaine : pour les élèves qui se sont mobilisés et qui pour certains voteront dans 2 ans, cela signe une prise de conscience des enjeux et des clivages politiques actuels. Non, le problème des retraits n'est pas une affaire arithmétique, liée au vieillissement de la population : il est d'abord un *faux* problème, construit de toutes pièces par une idéologie de violence et de régres-sion sociales. Cela, un certain nombre d'élèves et plus large-ment de Français l'ont compris.

Robin Vernois

23 novembre, mardi noir au collège de Briennon

Fortement mobilisés pendant toute la bataille contre la réforme des retraites (90 % en grève le 12 octobre), les enseignants ont tenu à exprimer leur colère face au passage en force de la loi sur les retraites en s'habillant de noir lors de la dernière journée organisée par l'intersyndicale :

« *C'est à l'image de notre tristesse face à un dialogue social fermé. Nous sommes en deuil de nos espérances et de celles des générations futures.*

Nous souhaitons dénoncer l'indifférence, l'obstination et le mépris du gouvernement face à une mobilisation exceptionnelle. »

SOLIDARITE AVEC LES SANS-PAPIERS



A noter : Repas RESF

Les conditions de régularisation des familles de sans papiers sont de plus en plus aléatoires, aucune règle ne pré-vaut.

RESF 89 est présent sur le terrain pour apporter son soutien. Mais la bonne volonté ne suffit pas. Le nombre de familles à soutenir augmente et la solidarité est d'autant plus nécessaire.

C'est pourquoi pour la sixième année, nous organisons un repas de solidarité.

Nous espérons votre présence au repas **du 15 janvier 2011, à la Salle des Fêtes de Gron à 12h30.**

N'hésitez pas à en parler autour de vous. La participation est laissée à l'appréciation de chacun.

Merci de votre présence.

Pour le comité RESF 89. Patricia Simard

Coupon réponse à renvoyer à Patricia Simard 6 grande rue 89140 Michery (mail : franckthibault@wanadoo.fr)

Madame, Monsieur assistera au repas de solidarité du 15 janvier 2011.

Nombre de personnes :

Je ne pourrai participer au repas mais je fais un don de€ pour l'aide aux sans-papiers (chèque libellé à l'or-dre de « vivons ensemble » indiquant au dos « soutien aux sans-papiers » et envoyé à l'adresse ci-dessus).

REFORME DU LYCEE - REFORME DU LYCEE

Accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration : bilan d'étape et dégradation des conditions de travail

Dans l'Académie de Dijon, l'organisation est pour beaucoup d'établissements de 2h/ semaine en barrettes avec des effectifs allant de 11 à 25 élèves et le plus souvent correspondant à une demi-classe. Il est à noter que, dans certains lycées, quand un collègue est absent c'est celui qui reste qui doit prendre la classe entière (maladie, grève, conseil de classe...)

L'AP est généralement inclus dans le temps de service, panaché avec des HSA dans trois établissements, avec des HSE dans trois également et uniquement en HSE dans un seul.

Le contenu assez flou et fourretout, en plus du soutien et de l'approfondissement, de la méthodologie et du travail sur l'orientation recommandés, comporte selon les établissements des apprentissages documentaires, de l'expression orale, de l'éducation à la santé, de la gestion du stress, connaissance de soi, des ateliers sportifs, culturels... de l'aide aux devoirs, du tutorat... Enfin la dimension orientation tant mise en avant doit rentrer dans sa phase active aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre.

Il n'y a aucune formation envisagée pour les enseignants sauf pour deux établissements mais l'Arlésienne se fait désirer.

Les professeurs documentalistes participent à l'AP de façons diverses (imposé CDI fermé, organisé selon les disponibilités ...), les CO-PSY y participent, les CPE à la marge, les infirmières, des profs en sous-service (philo), une éducatrice d'AAR (Action d'Accueil et de Remobilisation), voire des Assistants d'éducation.

Le gros problème des enseignants est de trouver du temps de concertation et de préparation alors qu'ils n'ont aucune formation, et d'essayer de motiver les élèves souvent en fin de journée pour un travail qui n'a rien de personnalisé là où ils attendent du soutien individualisé et de l'aide aux devoirs. Pour certains enseignants, il faut aider des élèves qu'ils n'ont pas en cours et parfois dans des disciplines qu'ils n'enseignent pas. C'est une improvisation permanente.

L'entière liberté qui est laissée aux enseignants leur laisse l'entière responsabilité de leur échec, et si ces heures mal utilisées font la preuve de leur inutilité, il sera facile de les supprimer (après avoir supprimé les heures d'enseignement nécessaires à leur création), et personne ne se battra pour les défendre.

Quant aux enseignements d'exploration, l'organisation est quasiment toujours en horaire fixe, la taille des groupes varie de 18 à 35, ce qui pose des problèmes de matériel en SI et CIT. Il y a de un à trois professeurs par enseignement d'exploration qui le plus souvent alternent, ils sont quelque fois deux en même temps ; quand l'un d'entre eux est absent l'autre doit prendre le groupe entier. Là encore le temps de concertation manque, pour un réel travail interdisciplinaire, et il y a un énorme travail de préparation à destination d'élèves pas obligatoirement motivés car non évalués et dont certains changent encore d'option à ce jour !

Cet enseignement souvent d'1h30 hebdomadaire ne permet pas d'appréhender vraiment la matière et n'est pas propice à un apprentissage suivi.

Certains chefs d'établissement ont profité, grâce à ces nouveaux enseignements, de la substitution de la notion de classe par celle de groupes à effectif réduit dans le calcul du nombre d'heures donnant lieu à majoration, pour tenter d'imposer 1 heure de service supplémentaire aux collègues exerçant plus de huit heures devant moins de vingt élèves. Ce qui n'est pas réglementaire selon le décret de 50 et la note de service de 52 qui excluent TP et TD de ce décompte.

Il est à craindre, dans la poursuite de la chasse effrénée aux heures, une baisse de l'offre des enseignements d'exploration qui n'auront pas rencontré leur public, l'accompagnement personnalisé sur les deux niveaux de 2de et 1^{ère}, le tronc commun en 1^{ère}, une baisse des horaires disciplinaires entraînant la fin des heures de première chaire. C'est bien de dégradations qu'il s'agit tant pour la qualité de l'enseignement que pour les conditions de travail des collègues !

Claudine Hostein



Vous avez aimé la 2nde ? Vous adorerez le cycle terminal !

Tout cela n'est qu'un début : la désorganisation est censée se poursuivre en 1ère (2011) et terminale (2012). La mise en œuvre de la réforme en première aura des répercussions sur les postes encore plus dramatiques, notamment pour les cinq disciplines du tronc commun (histoire-géographie, français, ECJS, LV1/2 et EPS). Outre l'absurdité pédagogique, particulièrement visible en histoire-géographie (faire les deux années en une seule puisque les S doivent arrêter en 1ère mais qu'ils ont le même programme que les L et ES, qui eux, continuent), ce tronc commun « décloisonné » est une machine à fusionner les classes, et donc à réduire le nombre d'enseignants nécessaires. N'oublions pas non plus les diminutions horaires dans chaque série (tout le monde y passe) ; l'usine à gaz généralisée (heures à effectif réduit, accompagnement personnalisé : ça continue en 1ère et en terminale !) ; et les fameux « stages passerelles » (pendant les vacances) qui promettent de grands moments de joie à tout le monde...

Il ne faudrait pas oublier également la voie technologique, particulièrement « chouchoutée » : le programme ? Disparition des tous les enseignements disciplinaires au profit d'un enseignement transversal, véritable fourre-tout où on ne sait plus qui enseigne quoi... Les enseignants de génie deviennent des « profs du secondaire généralistes technologiques ». (cf article spécifique à la voie technologique).

La mise en place de la réforme en 2nde a confirmé toutes les analyses que le Snes faisait l'année dernière... Allons-nous attendre la mise en place en 1ère pour « voir ce que ça donne » ?

Olivier Provost

REFORME DU LYCEE - REFORME DU LYCEE

La réforme de la filière Sciences et Techniques Industrielles

Actuellement les filières STI comptent 12 spécialités. Parmi elles le génie mécanique productique, le génie mécanique automobile, le génie électronique et le génie électrique, que l'on retrouve dans 3 lycées de l'Yonne Fourier à Auxerre, Davier à Joigny et Janot à Sens. Ces filières conduisent les élèves issus de seconde au baccalauréat et permettent aux élèves de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur, essentiellement en BTS ou en IUT puis, de plus en plus, vers des licences.

Le travail de groupes en travaux pratiques (15 élèves maximum) constitue la spécificité de l'enseignement en STI (environ la moitié de l'emploi du temps des élèves). L'obtention du diplôme repose en grande partie sur les disciplines technologiques (2/3 des coefficients du bac). C'est grâce à ces particularités que les filières STI ont ainsi joués pleinement leur rôle « d'ascenseur social » en permettant aux élèves d'accéder au bac puis à l'enseignement supérieur et enfin à des emplois qualifiés.

Depuis une dizaine d'année la filière STI est en perte de vitesse : -25% des effectifs au plan national, -34% dans l'académie de Dijon. Ces dernières années, plusieurs réformes ont été annoncées mais n'ont jamais vu le jour. A la rentrée 2010, le ministère a dévoilé son projet de réforme pour la rentrée 2011. La nouvelle filière STI s'appellera Sciences et Techniques Industrielles et du Développement Durable (STI2D), elle ne comptera plus que 4 spécialités (Innovations Technologique et Eco Conception ITEC, Energie et Environnement EE, Système d'Information et Numérique SIN et Architecture et Construction AC) au lieu de douze et sera doté d'un tronc commun en enseignement général et technologique.

Cette réforme faite à la hâte et

sans concertation, suscite de nombreuses inquiétudes et oppositions chez les collègues de STI :

- La juxtaposition des termes « industrielles » et « développement durable » dans l'intitulé paraît risquée car, même si le développement durable est pour le moment un thème porteur (vendeur ?), les élèves et leur famille ne manqueront pas de relever les contradictions entre le monde industriel (Pollutions, épuisement des ressources, logiques économiques) et le développement durable qui induirait plutôt une modification des pratiques de consommation et de production.

- Le passage de 12 à 4 spécialités balaye d'un coup certaines spécialités comme la productique ou l'automobile. L'offre de formation pour les jeunes se voit donc réduite ainsi que les possibilités d'insertion professionnelle. Les employeurs auront des difficultés à recruter faute de personnes qualifiées dans la spécialité.

- La mise en place du tronc commun va imposer aux enseignants la polyvalence. Ces enseignements risquent aussi d'être dispensés non plus en groupe de travaux pratiques ou de travaux dirigés mais en classe entière et dissuaderont ou mettront en échec les élèves les moins scolaires.

- Cette réforme entraînera aussi la suppression d'au moins un poste sur trois dans les disciplines STI. Les professeurs vont subir des reconversions, par exemple en technologie au collège. On peut aussi craindre, compte tenu de l'absence de recrutement depuis des années dans les disciplines STI et des mesures de carte scolaire qui vont frapper les collègues les plus jeunes, que l'on se retrouve dans quelques années en manque d'enseignants en STI.

- Le manque d'attractivité des filières industrielles est aussi en partie dû à l'image négative des industries

dans l'opinion publique (délocalisations, licenciements, conditions de travail...). Malgré les incantations du président de la république sur les thèmes du travail, de l'industrie française, des délocalisations, aucun résultat n'a été constaté dans ces domaines. Pourtant les besoins en personnel qualifié, voire hautement qualifié, existent et existeront encore plus dans le futur.

- La suppression des BEP et la généralisation des bac pro en 3 ans impose que la filière STI soit réformée et oriente encore plus clairement vers les poursuites d'études sans pour autant perdre sa spécificité : une approche concrète au travers d'expérimentations pour acquérir des bases solides dans le domaine des sciences et techniques. En axant trop la formation sur des concepts abstraits, cette réforme risque de porter un coup décisif à la filière STI.

C'est pourquoi le SNES dans une pétition intersyndicale (<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3689>) demande :

- Le retrait de la réforme de la série technologique industrielle STI2D.
- La mise en place d'un moratoire d'un an afin d'organiser l'évolution de la voie technologique.
- La mise en place d'une réforme STI, basée sur une réelle concertation avec les personnels, les industriels, les jeunes et les parents.

David Chynel

La filière STI, dans notre académie, ce sont :

- 9 spécialités différentes (il n'y en aura plus que 4 après la réforme),
- 905 élèves en Terminale cette année (10843 élèves toutes sections confondues) avec un taux de réussite au bac de 80 % (86 % toutes sections confondues).

Dans notre département, le Rectorat prévoit l'ouverture à la rentrée prochaine des spécialités :

- Energie et Environnement, Innovations Technologique et Eco Conception ITEC à Fourier à Auxerre (Architecture et Construction AC en discussion avec le Rectorat),
- Energie et Environnement, Innovations Technologique et Eco Conception ITEC à Davier à Joigny,
- Energie et Environnement, Innovations Technologique et Eco Conception ITEC, Système d'Information et Numérique SIN ainsi que biotechnologies (réforme des séries STL) à Janot à Sens.

COLLEGE : REDONNER DU SENS !

SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES

Depuis 2005, on en parle. 2006, parution au Journal officiel suivie d'expérimentations et de nombreuses grilles successives pour accompagner cette usine à gaz. Depuis l'année dernière, des stages ont été programmés par établissement ou par bassin avec comme seul objectif de rassurer les professeurs et de dédramatiser l'enseignement par compétences.

Après les différents stages, la seule bonne nouvelle c'est que seuls les troisièmes doivent être validés et cette validation peut être faite entre mars et mai 2011.

Pour les mauvais côtés, il faut travailler avec nos élèves sous forme de compétences dès la sixième, sans oublier les connaissances (tout de même). Une petite révolution pour de nombreuses disciplines ! Il faut intérioriser les nombreux items des 7 compétences, les adopter, les traduire pour nos cours et nos évaluations, se concerter dans sa discipline et avec les autres matières, puisque les compétences ne sont pas disciplinaires, évaluer et prévoir des remédiations pour que les élèves acquièrent les compétences. Et, vous avez compris sans aucune heure de concertation. L'objectif des stages était de montrer que cette nouvelle façon d'enseigner est la panacée : les élèves adhèreraient et l'ambiance de travail s'améliorerait grandement, dixit les formateurs, mais aucun bilan des expérimentations n'a été publié

Ah, j'allais oublier : si les sixièmes n'ont pas validé certaines compétences du palier 2 (niveau élémentaire), le collège doit le faire en une année scolaire (idem pour les secondes en lycées). Et si l'élève ne peut valider les compétences qui lui manquent ? Comment va-t-il poursuivre sa scolarité avec ce retard, qui va obligatoirement s'ajouter avec des connaissances non acquises ?

Pour l'obtention du DNB, l'administration a d'ores et déjà prévu que le jury puisse décider de valider l'attestation - pas les compétences - pour que cela n'handicape pas l'élève.

Le SNES appelle les collègues à ne pas renseigner ce livret maintenant ni au 2^{ème} trimestre, interpelle le ministre pour lui demander un moratoire, d'accepter le débat sur la pertinence du livret et lui signifier que les enseignants refusent d'intégrer le livret dans leur pratique d'évaluation.

Si le ministre persiste dans son entêtement, le SNES appellera alors les collègues à valider, par principe, le livret de compétences pour tous les élèves en validant tous les items en fin d'année (afin de ne pénaliser aucun élève pour le DNB tout en décrédibilisant l'idée même de socle) et médiatisera l'action au niveau national, avec relais dans les S2 et S3.

Christelle Provost

HISTOIRE DES ARTS

Bienvenu dans le monde de la culture ! Les élèves et leurs professeurs délaissent depuis toujours cet aspect : musique, art, littérature, histoire. Heureusement que nos penseurs ont réparé cet oubli, sans nous faire part des différentes expérimentations, d'ailleurs. **Le SNES a réalisé son propre bilan de l'expérimentation et a constaté une grande disparité des situations, aussi bien dans les contenus travaillés, que dans les objectifs de l'épreuve et les critères d'évaluation retenus.**

Comme les élèves ne sont pas assez notés, au DNB, ils auront une épreuve orale de 15 minutes à coefficient 2, bien plus fort que les autres disciplines ! Pire, l'histoire-géographie n'est même pas au contrôle continu ! Mais, il ne faut pas que cela coûte cher en moyens et en heures, donc chaque professeur prend sur son temps de travail pour se concerter avec ses collègues puisque c'est transdisciplinaire, prend dans ses crédits d'enseignement, déjà en baisse ou peu conséquents, prend sur ses cours avec des programmes toujours aussi lourds. Durant l'année, il faudra aider les élèves à bâtir leur projet, à s'entraîner à un oral, faire cet oral, sur quelles heures ?

On nous demande de faire toujours plus mais avec de moins en moins de formation : collèges et lycées au cinéma, par exemple, ont vu les formations remises en cause cette année ...

Devant ces constats, le SNES rappelle et précise ses revendications :

- que seuls des travaux réalisés en classe puissent être évalués ;
- que les oraux ne soient pas organisés dans le cadre des heures de cours, mais dans celui d'une ou plusieurs demi-journées banalisées ;
- que les équipes aient le temps d'organiser l'épreuve en fin d'année scolaire (y compris début juin) et ainsi que la date de remontée des notes puisse être prévue en juin, et non en mai ;
- que les membres du jury perçoivent des indemnités d'examen ;
- que les collègues impliqués dans cet enseignement bénéficient d'un temps de concertation ;
- qu'un professeur d'arts plastiques ou d'éducation musicale soit, dans la mesure du possible, présent dans chaque jury.

Refonder le collège : une nécessité pour les élèves et les personnels

Le collège revient aujourd'hui sur le devant de la scène avec des déclarations ou propositions qui visent à fonder le collège dans une « école du socle commun » et présentent comme de fausses évidences des mesures – une certaine polyvalence des enseignants et la « primarisation » du collège par exemple – qui marquent un renoncement à faire entrer tous les élèves dans les apprentissages du Second degré.

Alors que les collèges risquent d'être les victimes en 2011 des suppressions de postes (4800), les personnels ont de plus en plus de mal à exercer en collège.

Pour le SNES, il est nécessaire et possible de construire un collège plus juste et plus humain qui concilie massification et ambition pour tous, qui réduit les écarts de réussite entre les élèves et qui n'assigne personne à un destin tracé d'avance.

Le SNES a des propositions qu'il met en débat.

Il organisera un colloque national sur le collège en avril 2011.

Réunissons nous dans les collèges pour débattre des propositions du SNES (disponibles sur le site académique du SNES www.dijon.snes.edu), les améliorer.

La section départementale du SNES propose de recueillir les contributions qui émaneront de ces débats et organisera un stage départemental sur ce sujet.

Mobilisons-nous pour inventer un collège où élèves et personnels seront enfin "heureux" !!

Pascal Meunier

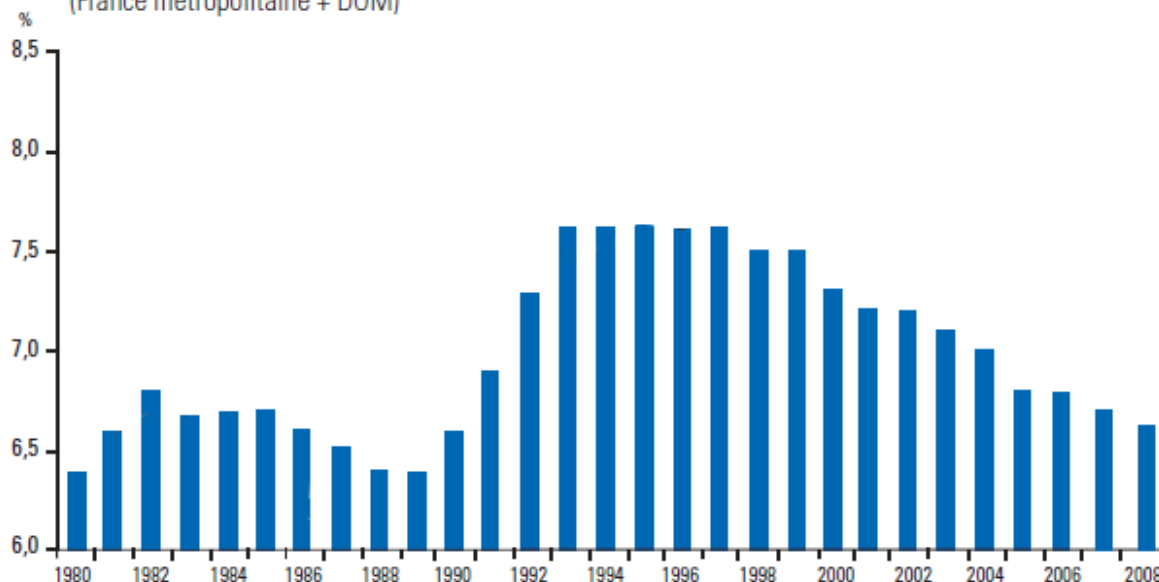
Budget 2011 : encore des suppressions d'emplois et de crédits

La politique menée se traduit toujours par des déplacements de millions d'euros. Pour protéger les siens, le gouvernement, le patronat et la droite ne cessent de nous dire qu'il n'y a plus d'argent ; nous savons bien qu'il n'en est rien. L'étude du budget de l'Etat pour 2011 traduit bien la politique gouvernementale, pour l'éducation aussi.

D'abord le PIB : les dépenses de l'Etat pour l'éducation diminuent depuis ...

Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2008)

(France métropolitaine + DOM)



1 départ à la retraite sur 2 non remplacé

Telle est la politique annoncée et bien réelle, globalement ! Cela se traduit par une diminution du nombre de postes (moins 16 000 à la rentrée prochaine comme cette année).

Pour les collèges, lycées et CIO, se sont 4 800 emplois qui seront supprimés.

Les années passées, les suppressions d'emploi n'avaient pas conduit à une augmentation forte des effectifs par classe. Ces suppressions s'étaient traduites, selon les années, par la suppression des emplois de MI-SE devenus crédits pour payer les Assistants d'Éducation, par la diminution des TZR remplacés par des contractuels et des vacataires, par l'augmentation du service des enseignants et CPE stagiaires, par l'augmentation des Heures Supplémentaires, par la suppression d'une heure en 5^{ème} et 4^{ème}, la mise en place des Bac Pro en 3 ans au lieu de 4, etc.

La méthode pour 2011 semble plus difficile à exposer pour le gouvernement ... il se contente donc de donner des pistes aux rectorats (les fameuses fiches découvertes en juin dernier). Il donne quand même des indications ... contradictoires !

Par exemple pour les lycées :

La réforme en seconde ne s'est pas traduite globalement par une diminution des dotations.

En 1^{ère}, la mise en place d'enseignements communs aux séries et la réforme des filières STI permettent de faire des économies (le rectorat de Dijon l'avoue dans un diaporama aux chefs d'établissement « **grilles horaires moins consommatrices d'heures en raison notamment des enseignements communs aux séries L, ES, S.** » et « **grilles horaires moins consommatrice**

d'heures en raison notamment de la diminution du volume de l'horaire élève (34 heures à 32 heures) et d'une réduction de la part des enseignements technologiques (entre 43 % et 50 % contre 53 % antérieurement) »

Mais le ministère, comme il s'y était engagé, ne veut pas que la réforme des lycées soit associée à une baisse des moyens ...

Il faut s'attendre à une baisse des moyens pour les collèges (28 000 élèves en plus) et en lycée Professionnels (12 000 élèves en plus) !!!

Les crédits

Ils sont en forte diminution en 2010 se traduisant de plusieurs façons (le rapport « caché » de l'Inspection Générale de juillet 2010 l'explique très bien) : baisse des dotations des établissements pour ce qui relève des crédits de l'Etat (manuels en collège, projet d'établissement, carnets de liaisons, etc.), baisse des crédits pour les stages de formation continue (tous les stages disciplinaires demandés par les IPR sont annulés dans notre académie !)

Et l'enseignement privé conventionné ?

La règle qui prévalait il y a encore quelques années n'est plus respectée. Le privé recevait 20% des emplois et crédits, ils devraient donc se voir retirer 20% x 16 000 emplois = 3 200 emplois. Ça ne sera pas le cas mais uniquement 1633 !!! On peut retirer « Egalité » du fronton des bâtiments publics ! La politique de Sarkozy est inégalitaire, en faveur des riches !

Pascal Meunier

FORMATION : TOUT VA TRES BIEN ...

Stagiaires : ras-le-bol et inquiétude !

-18

La moitié des stagiaires s'est retrouvée devant le rectorat le 20 octobre dernier pour manifester contre les conditions qui leur sont faites cette année.

Ils réclamaient notamment :

- Une réduction immédiate des heures devant les élèves,
- Des tuteurs dans le même établissement,
- Des conditions de titularisation transparentes,
- Une formation adaptée.

Ils ont été reçus par les DRH du rectorat.

Le rectorat est resté sur ses positions concernant le temps de service : pas de réduction de service pour des raisons budgétaires. Ce qui confirme, pour ceux qui en douteraient encore, que le passage à 18 h des stagiaires s'est bien fait pour des raisons budgétaires : cela a permis de supprimer des postes.

Concernant leur titularisation, ils ont obtenu la venue de l'IPR pour une visite conseil et leur titularisation, ce qui n'était pas tout à fait prévu en début d'année.

Dans les établissements, aidons les collègues stagiaires qui sont dans des conditions inadmissibles cette année et à chaque fois que nous le pouvons, dénonçons les conditions indignes d'entrée dans le métier qui leur sont faites cette année.

Olivier Provost



"Je suis mère d'une petite fille de 17 mois dont je n'ai plus le temps de m'occuper ni les soirées ni les week ends... les cours à préparer demandent un temps important... je suis épuisée, à bout... je me demande comment je vais tenir jusqu'à la fin de l'année..."

"Nous croulons sous le travail : impossible de prendre du recul. La santé en pâtit aussi, de même que la vie sociale, inexistante. Nous avons choisi ce métier pour nous épanouir, même s'il est exigeant et demande de l'investissement. Pas pour dépérir, comme nous y invitent nos actuelles 65 heures de travail hebdomadaires."

"Difficile d'entrer dans le métier dans ces conditions. 18 heures de cours, des heures de préparation que je ne compte même plus, les copies (parfois une centaine en une seule fois), la formation à 3h aller et 3h retour de mon lieu de stage...."

Au Comité Technique Paritaire Académique du 15 novembre, l'administration rectorale, interrogée par les organisations syndicales sur la situation des stagiaires a trouvé que ça se passait plutôt bien puisqu'il n'y avait eu aucune démission (!!!) et que seuls 3 congés de maladie pouvaient être qualifiés d'inquiétants !

Tout va très bien ... puisqu'on vous le dit !!!

Signez la pétition pour défendre la formation initiale et continue !!

Pour des raisons budgétaires (le Rectorat reconnaît un « mauvais calibrage » du budget alloué à la formation continue), de nombreuses formations sont « gelées » (comprenez supprimées) cette année.

C'est en fait la conséquence des restrictions budgétaires adoptées par une majorité de parlementaires sur proposition du conseil des ministres lors du vote du budget 2010.

C'est ainsi que les stagiaires se retrouvent à temps complet cette année avec une formation limitée à 144 h, c'est ainsi que les enseignants en poste voient les stages auxquels ils se sont inscrits supprimés faute d'argent pour rembourser leur frais de déplacement.

Les 2 étant liés : dans le cadre extrêmement contraint du budget, le peu de formation dont bénéficient les stagiaires cette année (mais qui nécessite le remboursement de nuitées et de frais de déplacements mal chiffrés par le rectorat) conduit à amputer celle des titulaires ...

Et le ministre qui parle dans son « pacte de carrière » de droit à la formation !

Signez la pétition dans vos établissements ou sur le site académique :

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3625>